

Rapport n°26

Cuntrattualizzazione cù a banca di i Territorii di un'avanzata rimbursèvule Intracting per u rinnovu di u schjarimentu pùblicu

Mise en place d'une avance remboursable Intracting auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public

A la suite de la réalisation d'un diagnostic sur ses installations d'éclairage public, la ville de Bastia va entreprendre la rénovation globale de son éclairage public avec la mise en place d'un contrat de performance énergétique qui inclut une garantie de performance.

La ville de Bastia a ainsi défini une stratégie énergétique et patrimoniale visant au remplacement de plus de 80% de son parc d'éclairage public dans un délai de trois ans. Les dépenses concernent principalement le remplacement des armoires de commande, des points lumineux, de leurs supports et du réseau.

En outre, le titulaire du dit contrat s'engage à garantir un certain niveau d'économie et de performance, grâce aux travaux et améliorations réalisées sur le réseau d'éclairage public. Les économies d'énergie attendues sont estimées, au terme des travaux, à 71%.

Dans ce cadre, la ville de Bastia s'inscrit dans la stratégie nationale de neutralité carbone à l'horizon 2050, par laquelle la France doit réduire sa consommation en énergie et accélérer la rénovation énergétique de son patrimoine.

La ville a donc sollicité la Banque des Territoires afin de bénéficier du Dispositif Intracting, lequel consiste en la mise en place d'une avance remboursable d'un montant de 1 700 000€, mobilisable en 2022 et bénéficiant d'un TEG¹ particulièrement attractif de 0,25%.

En conséquence, il est proposé :

- De contracter l'offre « Avance remboursable Intracting » de la Banque des Territoires qui présente les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 1 700 000 euros
 - Année de versement : 2022
 - Durée d'amortissement : 12 ans
 - Dont Différé d'amortissement : 1 an
 - Taux d'intérêt annuel fixe : 0.25%
 - Typologie Gissler : 1A
 - Périodicités des échéances : Annuelle
 - Amortissement : échéances constantes
 - TEG : 0,25%
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

¹ TEG : Taux Effectif Global